

25 MAR 2008

Gouvernement du Québec

Député de Kamouraska-Témiscouata
Ministre des Ressources naturelles et de la Faune
Ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent,
de la région de la Côte-Nord et de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Classer

Québec, le 19 mars 2008

Monsieur Jean-Pierre Gauthier
Président
Conseil Cris-Québec sur la foresterie
2875, boulevard Laurier, Édifice Le Delta
11^e étage, Local 1180
Québec (Québec) G1V 2M2

Monsieur le Président,

Le 14 décembre 2007, vous m'avez informé des divergences d'opinion qui ont prévalu au sein du Conseil Cris-Québec sur la foresterie lors des discussions entourant les modifications proposées à la Loi sur les forêts et à d'autres dispositions législatives.

En premier lieu, je me réjouis que les membres cris du Conseil acceptent l'objectif visé par la simplification du processus de planification forestière introduite par le projet de loi n^o 39. Je retiens, par ailleurs, que la partie crie est préoccupée par l'absence du cadre d'application relatif à ce nouveau processus de planification forestière. Devant l'incertitude de voir l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec (l'Entente) respectée, la partie crie du Conseil a exprimé son désaccord avec l'amendement à la loi qui donne lieu à une plus grande flexibilité dans la planification annuelle et au permis d'intervention.

Comme vous le savez, l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi n^o 39 sans modifier les dispositions relatives au processus de planification forestière. Je demeure toutefois convaincu que ces dispositions sont en soi compatibles avec l'Entente. Aussi, afin de lever toute inquiétude à ce sujet, il est de mon devoir d'assurer l'élaboration de modalités d'application pour le territoire de l'Entente. Cet exercice devrait venir confirmer notre capacité à mettre en œuvre ces dispositions de loi en respectant les modalités et les processus inscrits au chapitre forestier de l'Entente.

...2

Cabinet de Québec
5700, 4^e Avenue Ouest, bureau A-308
Québec (Québec) G1H 6R1
Téléphone : 418 643-7295
Télécopieur : 418 643-4318

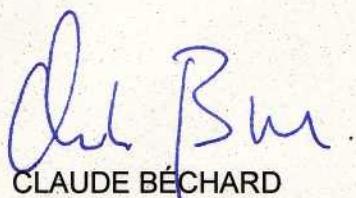
Cabinet de Montréal
500, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 9.500
Montréal (Québec) H2Y 1W7
Téléphone : 514 864-7222
Télécopieur : 514 864-7695

Ainsi, pour donner suite à la recommandation formulée dans votre lettre du 14 décembre 2007, j'ai invité, en janvier 2008, la partie crie à définir le plus rapidement possible, avec les représentants du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), les modalités d'application de la simplification du processus de planification forestière propres au territoire de l'Entente. J'ai demandé aux représentants de la Direction générale du Nord-du-Québec du MRNF de vous tenir informé de la progression de ce dossier. Je vous assure que je veillerai à faire de cet exercice un succès.

Je prends également note de vos commentaires concernant le délai de consultation et profite de l'occasion pour vous remercier du travail que vous et votre équipe accomplissez dans le cadre de votre mandat.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



CLAUDE BÉCHARD